

BULLETIN

DU

Syndicat Central des Agriculteurs

DE LA LOIRE-INFERIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHEQUES POSTAUX
N° 6.015 - NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine
de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

TELEPHONE 1.95

Le prochain bulletin paraîtra le 24 avril

CONVOCAION

L'Assemblée générale annuelle des membres du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure aura lieu le Samedi 8 Mai, à 2 heures, au siège social, 2, rue Scribe.

A NOS ADHERENTS

Nous nous excusons de n'avoir pas fait paraître notre Bulletin de quinzaine à la date indiquée du 10 avril. Une grève qui a éclaté le 1er avril parmi les ouvriers imprimeurs, typographes et linotypistes, ne nous l'a pas permis. Cependant grâce à l'obligeance des administrateurs du journal l'ECHO DE LA LOIRE et à la bonne volonté de l'équipe de son imprimerie, nous avons pu faire composer le présent numéro qui arrivera peut-être à l'adresse de nos adhérents avec quelques heures de retard seulement.

Concours de la race porcine craonnaise à Château-Gontier

Le concours spécial de la race porcine craonnaise aura lieu à Château-Gontier les mercredi 5 et jeudi 6 mai 1926, avec la collaboration de l'Etat, du département de la Mayenne, de la ville de Château-Gontier, de l'Office agricole départemental, du Syndicat d'élevage de la race porcine craonnaise et du Syndicat des agriculteurs de la Mayenne.

Une augmentation sur les tarifs de chemins de fer

3 % SUR TOUS LES TRANSPORTS
On a déjà parlé de l'augmentation éventuelle des taxes affectées: aux excédents de bagage de plus de 10 kilogrammes, aux articles de messageries et marchandises, aux marchandises transportées aux prix et conditions du tarif général P. V. taxées d'après la première et la deuxième série. On dit aujourd'hui que les ressources qui résulteraient de cette majoration et qui sont d'ailleurs escomptées par les réseaux ne représenteraient qu'une faible partie des sommes qui vont sans doute être demandées d'ici peu à tous les usagers du chemin de fer.
La mesure qui est en préparation tend, en effet, à relever le prix de tous les transports de voyageurs et de marchandises.
Le relèvement demandé représenterait une majoration très sensiblement uniforme qui serait en augmentation d'environ 6 % sur les prix actuellement payés par les usagers.
La Commission, spécialement chargée par le Conseil supérieur des chemins de fer de la question du relèvement des majorations générales des tarifs, s'est réunie. Elle a examiné la proposition de relèvement adressée au ministre par les réseaux, afin de leur permettre de faire face, pour une part, à la hausse des matières de consommation et, pour une part, beaucoup plus importante, aux augmentations temporaires de salaires qu'ils ont envisagées, en raison de la baisse du franc.
L'affaire viendrait devant le Conseil supérieur des chemins de fer, le 14 avril, et de nouveaux tarifs pourraient être rendus applicables vers le premier mai.

Ristournes sur les engrais azotés

Le Ministère de l'Agriculture a avisé l'Office Agricole départemental que les ristournes de 0,40 par unité azotée en 1925 aux employeurs d'engrais azotés d'origine française (sulfates d'ammoniaque et cyanamides) continueraient à leur être allouées en 1926, aux mêmes conditions que précédemment et sous les mêmes justifications.
Comme en 1925 nous sommes à la disposition de nos adhérents pour leur faire obtenir la ristourne et la leur transmettre.
Par conséquent tous les adhérents du Syndicat qui ont reçu des sulfates d'ammoniaque et des cyanamides par notre intermédiaire pendant le premier trimestre de cette année, peuvent nous envoyer leurs factures pour que nous fassions établir les pièces nécessaires au paiement de cette ristourne.

Assemblée Générale de l'Union Centrale des Syndicats des Agriculteurs de France

L'Union Centrale des Syndicats des Agriculteurs de France a ouvert le 15 Mars sa 41^e Assemblée Générale sous la Présidence de M. le Marquis de Vogüé, entouré des membres du Bureau et des présidents et délégués de 28 unions confédérées.

Dans son allocution de bienvenue, le président a défendu les agriculteurs contre les attaques injustifiées dont ils sont l'objet. Il a précisé l'état d'esprit des cultivateurs et affirmé que tous sont prêts à collaborer avec les commerçants et les industriels pour chercher une solution acceptable dans un esprit de concorde et d'union indispensable en ce moment où la France a besoin de l'action concertée de toutes ses forces vives.

Après une étude approfondie des questions fiscales, l'Union a demandé aux présidents des groupements régionaux d'établir un contact immédiat entre eux et les groupements industriels et commerciaux afin de mieux se connaître, pour s'allier, au lieu de s'ignorer au risque de se combattre.

M. Adrien Toussaint, délégué général, a ensuite présenté le rapport moral sur l'œuvre de l'Union centrale et retracé son activité sur tous les terrains: coopératif, économique, financier et social et montré les résultats heureux obtenus par son intervention auprès des Pouvoirs publics.

Après lui les présidents des unions régionales ont retracé les efforts de leur groupement pendant l'année. Cet échange de vues permet de faire ressortir le caractère particulier de chaque région tout en fixant les moyens nécessaires pour coordonner les mouvements du corps professionnel agricole le plus puissant qui existe en France: un million de membres et leurs familles gravitent autour de l'Union Centrale.

A la suite de ces intéressantes communications, M. Samuel de Lestapis a rappelé la création, sous l'autorité de l'Union Centrale de l'Office Central de la Mutualité Agricole qui rattache à celle-ci plus de 11.000 mutuelles locales dans des caisses centrales: grêle, incendie, bétail, accidents ou caisses d'allocations familiales.

M. Zirnheld, parla du Comité d'exportation des produits agricoles, nouvelle création de la rue d'Athènes, qui pourra rendre, dans l'avenir, de grands services aux agriculteurs.
M. de Warren, traite la question de la main-d'œuvre agricole. M. Pontanille, celle des docks coopératifs de blé en Algérie et M. Lapière, signale un exemple, dans le Plateau Central, d'une organisation d'électrification des campagnes.

Des vœux furent votés concernant le rétablissement de notre situation financière, l'impôt sur le chiffre d'affaires pour les syndicats et coopératives et l'impôt sur les bénéfices agricoles.

Quelques autres vœux furent également émis sur le maintien de la main-d'œuvre agricole française à la terre et la main-d'œuvre étrangère, sur le rôle qui incombe à la Banque d'Algérie concernant les institutions de mutualité et de coopération agricoles et pour répondre au désir exprimé par des représentants des régions dévastées, sur la question de la révision des dommages de guerre.

« L'Union Centrale » tiendra son 13^e Congrès National, du « 5 au 7 juin prochain », à « Bordeaux ».

Le Gouvernement a déclaré que le projet d'impôt sur les bénéfices agricoles, en discussion dans le budget de 1926, ne pourrait être appliqué que pour 1927.

L'impôt pour 1926 aura les mêmes bases que celui de 1925.

La date d'application de l'article 85 de la loi du 13 juillet 1925 (impôt sur le chiffre d'affaires) aux syndicats et coopératives qui avait été fixée au 31 mars 1926, est reportée par la loi du 1^{er} douzième provisoire au 1^{er} juillet 1926.

Le nouveau régime des colis-postaux

En matière de transports, il est bien difficile, comme en toutes choses, d'ailleurs, de contenter, ainsi que le dit un vieil adage, tout le monde... et son père.

Le nouveau régime des colis postaux du service intérieur est à peine né, puisqu'il a vu le jour le 25 janvier dernier, que des doléances nous ont été adressées.

Nous nous permettrons, tout d'abord, de rappeler à nos honorables correspondants que le nouveau régime des colis postaux, qui a fait l'objet d'une convention passée entre l'Etat, d'une part, et les grands réseaux, d'autre part, n'a été adopté par le Parlement qu'à la condition qu'il soit mis en application pendant un an.

A-t-on voulu, pendant cette période d'es-

say, laisser la porte ouverte aux réclamations qui pouvaient naître du nouveau régime? C'est possible.

Quoi qu'il en soit, tous ceux qui, dans la pratique des opérations, auront à soulever des questions d'intérêt général, susceptibles d'améliorer le règlementation actuellement en application, agiront sagement en les faisant parvenir, pour éviter tout retard dans leur instruction, à leurs groupements corporatifs, ou bien à la Chambre de commerce de laquelle ils ressortent — ou encore aux compagnies de chemins de fer, s'ils ne préfèrent s'adresser directement au ministre du Commerce de qui dépend le service des colis postaux.

Les critiques, que nous avons recues portent surtout sur la création de deux coupures nouvelles de colis: celles de 15 kilogram. et de 20 kilogram.

On sait que pour établir les prix de transport de chaque coupure — qui n'ont pas un prix uniforme et forfaitaire comme des colis de 3, 5 et 10 kilogram. — on a établi pour chacune d'elles, trois zones: la première jusqu'à 400 kilom., la deuxième au-dessus de 400 kilom. jusqu'à 700 kilom. et enfin la troisième au-delà de 700 kilom.

Pour ne pas compliquer le calcul de la distance, le règlementation nouvelle fixe par une disposition spéciale, que la distance qui servira pour établir la zone, sera celle existant du chef-lieu du département où se trouve situé le bureau de départ, au chef-lieu du département dans lequel est situé le bureau destinataire.

Par exemple, pour un colis postal remis à Loches (Indre-et-Loire) et à destination de Carpentras (Vaucluse), la distance à prendre, pour connaître la zone, sera celle de Tours à Avignon, les chefs-lieux d'Indre-et-Loire et de Vaucluse.

Il demeure entendu que la taxe, une fois la distance connue, tiendra compte: a) de la zone; b) du poids du colis; c) et enfin de la livraison en gare ou à domicile.

Tel est le jeu des nouvelles coupures de 15 kilogram. et de 20 kilogram.

Or, nos correspondants nous disent: « Pourquoi les Compagnies de chemins de fer n'ont-elles pas accepté, comme pour les coupures de 3, 5 et 10 kilogram., un prix uniforme et forfaitaire, quelle que soit la distance à parcourir par le colis-postal, qu'il soit de 15 kilogram. ou de 20 kilogram. ? »

« Pourquoi les grands réseaux n'ont-ils pas pris l'exemple de l'Allemagne où le prix est uniforme ? »

Nous répondrons qu'il s'agit, en l'espèce, d'une innovation, que les chemins de fer français, en accordant aux expéditeurs, pour leurs envois en grande vitesse, des facilités nouvelles, leur donnent, il ne faut pas l'oublier, un abaissement de recettes non seulement dans la grande vitesse, mais encore dans la petite vitesse.

Or, les prix de transport, par zones, ont été établis, en se servant de statistiques qui permettent de fixer — non pas exactement — mais par hypothèses, la répercussion que peut avoir sur les recettes un système tout à fait nouveau.

Si l'expérience tentée démontre par a+b que les expériences sont largement dépassées, il sera possible, à ce moment, de modifier le régime.

Quant à l'exemple de l'Allemagne, il ne peut, à notre avis, être mis en parallèle avec le nôtre — le régime des transports allemands est bien différent du régime français — et cela suffit pour refuser l'argument fourni qui n'est pas probant.

A notre avis, la réclamation la plus sérieuse est celle qui a trait au refus qu'opposent certains réseaux secondaires, de participer au régime des colis postaux.

Un de nos correspondants, notamment, se plaint vivement que les chemins de fer de province (anciens chemins de fer du Sud de la France) n'acceptent pas les colis postaux. Ce fait est inadmissible.

Nous nous élevons très énergiquement contre la décision prise par les chemins de fer de province, en raison de ce fait que, si nos indications sont exactes, ce réseau est subventionné par l'Etat — et qu'à ce titre seul, il ne peut, c'est notre opinion, refuser de participer à un service d'Etat — comme celui des colis postaux.

Il nous suffira, nous l'espérons, de joindre notre protestation à celle de notre correspondant pour obtenir, dans le plus bref délai, l'acceptation des chemins de fer de province, qui a son siège social rue de Londres, 56, à Paris, à participer au service des colis postaux.

D'ailleurs l'administration supérieure, au cas où ce réseau ne donnerait pas, sans délai, satisfaction à la demande qui lui est présentée, n'a-t-elle pas les moyens de la contraindre ?

La sagesse suffit, en l'espèce, pour que des voies ferrées, quelles qu'elles soient, participent à un service utile au point de vue des affaires.

(Bulletin des Halles)

C. G. V. du Centre et de l'Ouest

L'an 1926, le 18 mars, à 10 heures, le Conseil d'administration de la C. G. V. du Centre et de l'Ouest s'est réuni, sous la présidence de M. Jules Gautier, à Paris.

Étaient présents: MM. Supplisson, Chataignier, Chauvigné, Pichery, Quenieux, Lefebvre, Soreau, Maisonneuve, Richardin, Noëlle, Carré, du Réau, Audouard, Martin, Moreau, Berthonneau, Vavasseur et plusieurs administrateurs suppléants.

S'étaient excusés: MM. Rougeron, Poquet, Garagné, Germain, Cochonneau, Deligeon, Chevêl, de Camiran, Dejeio, Doré-Graslin, Meneux, Noublanche, Bourcier, des Ages, Gousse, Chatrouse, Levadoux.

M. de Gouttepegnon, président du Syndicat des Agriculteurs de la Vendée, assiste à la réunion.

Le trésorier, M. Chataignier, rend compte de la situation financière.

Il en résulte que les ressources de la Confédération sont minimes et très différentes suivant les départements.

M. Garnier, secrétaire général, rappelle que les Associations viticoles doivent grossir leur budget. Ce sont elles qui ont le plus besoin de ressources pour agir, pour assumer les frais de délégation dans les congrès et réunions, et pour développer leurs services habituels.

Après échange de vues, le budget pour 1926 est établi sur les mêmes bases qu'en 1925 — avec l'espoir que les défaillances de certains départements ne se reproduiront pas.

Il faudra prévoir la cotisation statutaire à la Fédération des Associations viticoles régionales de France et d'Algérie, qui s'élevait sans doute à près de 2.000 francs.

En tenant compte du nombre des membres des groupements viticoles, et des membres vignerons des groupements mixtes confédérés, le nombre des adhérents est déclaré au 18 mars 1926, à 39.584, se décomposant comme suit:

Allier, 2.560; Cher, 1.750; Indre, 767; Indre-et-Loire, 2.000; Loir-et-Cher, 13.890; Loire-Inférieure, 3.325; Loiret, 1.120; Maine-et-Loire, 7.570; Nièvre, 312; Puy-de-Dôme, 4.600; Saône, 150; Deux-Sèvres, 2.200. Total: 39.584.

Le président fait savoir que la prochaine assemblée générale de la Fédération des Associations viticoles de France et d'Algérie aura lieu à Narbonne, fin avril, probablement le 26. Un pressant appel sera adressé à tous les membres du Conseil pour que la délégation soit aussi nombreuse que possible.

En ce qui concerne la représentation permanente au sein de la Fédération, le Conseil désigne les six administrateurs qui seront proposés:

MM. Chauvigné, Maisonneuve, de Camiran, Chatrouse, Gautier et Garnier.

Des remerciements sont adressés à M. Chauvigné qui a, au cours des dernières années, défendu seul les intérêts du bassin de la Loire.

Le Conseil examine ensuite une proposition de M. Elbe Bernard. Celui-ci fait savoir qu'un des agents de la C. G. V. du Midi a opéré des prélèvements sur des vins suspects de sucrage et de mouillage. Et il demande si notre C. G. V. voudrait se porter partie civile dans les affaires en cours d'instruction.

Le Conseil, tout en reconnaissant la nécessité de réprimer la fraude avec énergie ne croit pas pouvoir engager actuellement la Confédération dans des affaires judiciaires. Il estime qu'apparavant il convient de fortifier notre groupement, de faire une active propagande contre la fraude et de réunir les ressources nécessaires pour pouvoir ultérieurement s'engager dans la voie utilement tracée par les viticulteurs du Midi.

Avant d'aborder l'examen des revendications viticoles, le Conseil, après avoir entendu M. Maisonneuve, fixe aux 12-13 juin le prochain Congrès, qui se tiendra à Angers.

M. Garnier rend compte de l'audience qui lui a été accordée par le Groupe des Députés du Bassin de la Loire.

En ce qui concerne les tarifs de transport, le Conseil décide de demander surtout:

1^o Une réduction des tarifs concernant les expéditions de vins en fûts, entre 200 et 500 kilomètres, étant entendu qu'en aucun cas la dégressivité actuelle ne devra être accentuée aux dépens de nos régions;

2^o L'extension des délais d'application des tarifs saisonniers;

3^o L'application de la réduction de 35 % à l'exportation, à partir de 500 kilomètres au lieu de 800 kilomètres.

Le Conseil examine ensuite la question des mutés, à propos de l'application du décret du 15 août 1925. M. Moreau donne à l'égard des explications très précises: des recherches sont en cours. La question est réservée.

Sur la proposition de M. Vavasseur, le Conseil émet un vœu que pour parer au déficit constaté dans les approvisionnements en produits viticoles, à des prix raisonnables, les viticulteurs soient autorisés à cultiver, sous le contrôle de l'Etat, des tabacs très ordinaires qui seraient destinés, si tôt la récolte, pour servir au traitement de la vigne et des arbres fruitiers.

Sur interventions de MM. Chauvigné et Gautier, le Conseil donne mandat à ses délégués au Congrès de Narbonne de s'opposer à toute fixation d'un degré minimum des vins admis à circuler.

Le président expose l'état des négociations avec le Parlement et l'Administration des finances, en ce qui concerne la taxe sur le chiffre d'affaires. Les syndicats seraient totalement exonérés, mais les coopératives seraient assujetties sans exception, ni réserve. Le Conseil décide de joindre ses efforts à ceux de la C. N. A. A. pour obtenir un régime plus équitable.

En ce qui concerne la cédule des bénéfices agricoles, M. Soreau donne quelques exemples qui montrent que les coefficients concernant le vignoble sont arbitraires. Cette question est retenue pour l'ordre du jour du Congrès d'Angers.

M. Garnier donne quelques informations au sujet de la réforme éventuelle du régime sec américain, en ce qui a trait aux boissons hygiéniques.

Le Conseil décide de ne pas faire état des protestations des fabricants de liqueurs anisées, formulées à la suite du vote du Congrès de Tours.

Le Conseil décide de s'associer au vœu émis par la Fédération des Associations viticoles, au sujet du contingent des vins tunisiens. Les groupes parlementaires seront saisis de la question.

Enfin le Conseil aborde la question du vinage.

M. Garnier rappelle les décisions prises à Tours et communique une note de M. Falot. Cette note conclut en demandant la substitution du vinage au sucrage, sauf dans les régions à appellations d'origine.

Une longue discussion s'engage.

MM. Maisonneuve et Richardin protestent avec énergie contre les reproches adressés au sucrage. L'alcool de vin ne saurait avoir les mêmes avantages, en ce qui concerne la qualité des produits obtenus.

M. Pichery dit que les vignerons voudraient obtenir le maintien du sucrage et la possibilité de vincer avec les alcools de vins, de lies et de marcs.

M. Gautier rappelle qu'il s'agit d'envisager seulement ce qu'on peut obtenir, en tenant compte des desiderata des autres régions.

MM. Quenieux, Piquet, Berthonneau et Soreau font valoir les avantages oenologiques et surtout économiques du vinage à l'alcool de vin.

M. Martin se déclare, avec beaucoup de force, partisan du vinage. Il pense que c'est là une question vitale pour nos régions.

Après de nombreux échanges de vues, le Conseil décide de confier à son secrétaire général le soin de recueillir l'opinion de la Confédération de la Bourgogne. Sauf dans le cas où la question serait soulevée à Narbonne et où elle serait susceptible d'aboutir favorablement, le Conseil décide de rester dans l'expectative.

Au cas où la question serait mise à l'ordre du jour, le Conseil donne mandat à ses délégués:

De demander la liberté du vinage en franchise avec l'alcool de vin (et si possible avec les alcools de lies et de marcs); De n'accepter, à aucun prix, la suppression du sucrage dans les régions actuellement autorisées à se prévaloir d'appellations d'origine.

M. Gautier, obligé de partir, ayant cédé la présidence à M. Maisonneuve, celui-ci met aux voix les conclusions ci-dessus énoncées. Elles sont approuvées à l'unanimité.

Le secrétaire général fait savoir que des réunions de propagande auront lieu en avril, à Nantes et à Clermont-Ferrand.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h. 30.

La lutte contre la cochylys et l'eudémis

Comment orienter la défense du vignoble?

Après une période d'accalmie qui va à peu près de 1919 à 1924, la Cochylys et l'Eudémis s'imposent de nouveau à l'attention des viticulteurs. Si, en 1925, comme en tenant compte les chiffres de la statistique, la récolte a été bonne pour l'ensemble du vignoble, il n'en est pas moins vrai que sur certaines communes viticoles, la vendange a été très compromise, et que dans quelques clos, elle a été à peu près complètement anéantie, du seul fait de ces insectes.

Le développement de « foyers de maladie » est souvent l'indice de la généralisation plus ou moins prochaine des invasions. Devant cette menace, le moment nous semble venu de reprendre la ques-

tion des traitements contre la Cochylys et l'Eudémis. Nous nous sommes demandé dans quelle voie, il convenait d'orienter aujourd'hui les viticulteurs pour obtenir « un résultat pratique », susceptible de retarder l'échec des grandes invasions, toujours désastreuses.

Dans l'exposé qui va suivre, nous nous contenterons d'abord de rappeler quels sont les traitements que l'on a, jusqu'ici, principalement retenus. Nous essaierons ensuite, à la lumière de dix-huit années d'expériences, de dégager une technique, une méthode de lutte pratique, permettant d'arriver à la réduction en nombre et en importance de ces grandes invasions.

Lorsque nous avons commencé, en 1907, nos travaux sur la Cochylys, en collaboration avec M. le Dr Maisonneuve, nous avons mené de pair la question biologique de celle des traitements. Nous avons recherché sous quel état l'insecte était pratiquement le plus « vulnérable ». Les traitements contre la Chrysalide d'hiver nous semblaient surtout dignes d'intérêt; ils devaient réduire le nombre des insectes avant toute multiplication. Nous avons alors essayé des « moyens mécaniques » comme les « décorcages des souches; des « moyens physiques » comme l'emploi de la chaleur sèche et de la vapeur d'eau; des « moyens chimiques » comme le sulfate de fer, le li-

quide Laborie, etc.
Quelques-uns de ces procédés (le décorcage, le flambage) sont efficaces, mais leur emploi rencontre des difficultés pratiques et le décorcage, en particulier, exige dans son exécution un soin et une minutie qui ne peuvent pas être obtenus dans le vignoble. Les traitements d'hiver doivent être, de plus, généralisés sur de grandes étendues de vignes.

L'emploi des « pièges lumineux » ou des « pièges-appâts » contre les « papillons » donne des résultats inégaux, variables avec les conditions météorologiques. Si les captures sont parfois fort nombreuses et de nature à impressionner le viticulteur, elles n'entraînent en réalité une réduction importante du nombre de larves (30 à 40 %, tout au plus).

L'emploi des poudres insecticides, plus pratique, ne donne pas un résultat supérieur.

De bonne heure, nous avons, comme beaucoup d'autres expérimentateurs, dirigé nos efforts vers la destruction des larves et cherché un ou plusieurs produits qui, dans des conditions bien déterminées, pourraient détruire une proportion élevée d'insectes. L'arséniate de plomb et la nicotine, le premier surtout, auxquels est venu s'ajouter, ces dernières années, le « savon de pyrèthre », nous ont semé dignes d'être retenus et préconisés. Avec ces insecticides, nous avons obtenu, en vignes d'expériences, des mortalités de larves allant de 80 à 95 %. On obtiendrait difficilement mieux.

En même temps que nous expérimentions ces produits, nous arrivions à déterminer l'époque opportune de leur application, basée sur la marche du vol des papillons, déterminée à l'aide des captures faites dans des pièges-appâts.

Nous nous étions finalement arrêtés à l'arséniate de plomb appliqué contre les larves de première génération. Des critiques ayant été formulées contre l'emploi des arséniaux en viticulture, nous avons avec une méthode de dosage nouvelle, tenté que les vins provenant de vignes traitées ne renfermaient que des traces d'arsenic, de l'ordre de celles qu'ils contiennent naturellement. Des dosages nombreux, exécutés par d'autres chimistes, sont venus confirmer nos résultats. Nous avons complété ces recherches et expliqué ces résultats en montrant dans une série de notes à l'Académie des sciences, dans quelles limites pouvait varier la dose d'arsenic retenue par les grappes traitées, comment se faisait l'élimination de l'arséniate de plomb sur la vendange et dans le vin et quelle était la valeur insecticide comparée des divers sels d'arsenic.

Lorsque l'emploi des insecticides est passé du champ d'expériences dans le domaine de la pratique, les résultats n'ont plus été les mêmes et un certain découragement s'est manifesté qui, aujourd'hui, semble se généraliser, tandis que les invasions d'insectes ampélophages marquent une recrudescence.

La cause des insuccès dans le vignoble ne tient pas aux produits insecticides employés, car leur efficacité est aujourd'hui, bien établie. Elle est due à ce que ces produits ne sont pas toujours appliqués en temps opportun, ni avec tout le soin voulu, par suite des difficultés que rencontre, en pratique, l'exécution des traitements de la grappe et elle est due, en même temps, à des raisons de maintenance.

On échoue assez souvent pour les mêmes motifs, dans la défense du vignoble contre le Mildiu de la grappe, avec les bouillies cupriques, alors que les traitements de la feuille contre ce même cryptogame ou contre le oïdium et l'altaria sont presque toujours réussis.

Lorsque les jeunes grappes sont visibles et relativement faciles à atteindre, elles sont peu développées; les boutons floraux ne sont pas encore séparés; elles retiennent alors peu d'insecticide (à peine 1 %) et l'écllosion des premières larves ne fait que commencer. Plus tard, lorsque les grappes offrent une plus grande surface aux produits insecticides et que les éclosions de larves sont nombreuses, les feuilles forment écran et gênent les traitements, si l'on ne se résout pas à les lever par un effeuillage soigné ou par le lavage de la grappe.

On échoue assez souvent pour les mêmes motifs, dans la défense du vignoble contre le Mildiu de la grappe, avec les bouillies cupriques, alors que les traitements de la feuille contre ce même cryptogame ou contre le oïdium et l'altaria sont presque toujours réussis. Lorsque les jeunes grappes sont visibles et relativement faciles à atteindre, elles sont peu développées; les boutons floraux ne sont pas encore séparés; elles retiennent alors peu d'insecticide (à peine 1 %) et l'écllosion des premières larves ne fait que commencer. Plus tard, lorsque les grappes offrent une plus grande surface aux produits insecticides et que les éclosions de larves sont nombreuses, les feuilles forment écran et gênent les traitements, si l'on ne se résout pas à les lever par un effeuillage soigné ou par le lavage de la grappe.

est triste, alaire, elle présente des signes de coliques plus ou moins vives, et l'on constate des bonds, des soubresauts du flanc dus à des mouvements agoniques du fœtus; ces divers symptômes ne tardent pas à s'atténuer, et ce n'est d'ordinaire qu'après un quart d'heure que l'avortement s'accomplit. On dit que le fœtus est mort, mais on ne le voit pas; il est enroulé dans le vagin, par suite de l'extinction de la vie, et il est impossible de le faire sortir.

Le fœtus est mort, mais on ne le voit pas; il est enroulé dans le vagin, par suite de l'extinction de la vie, et il est impossible de le faire sortir. Les caractères du fœtus peuvent également servir de indications. Lors d'avortement accidentel, le fœtus est expulsé d'ordinaire mort, parfois même ayant subi un commencement de décomposition, et il est souvent possible de découvrir sur lui la lésion précoce de l'avortement (traque de coup, blessure, monstruosité, anasarque, etc.). Lors d'avortement contagieux se produisant avant le sixième mois le fœtus est également expulsé mort; par contre après cette date l'avortement est réjété vivant, mais il ne survit d'ordinaire que quelques heures ou quelques jours après avoir présenté de la diarrhée, de l'hyperémie, et être tombé par des convulsions quasi continues des souffrances qu'il endure; après la mort le fœtus est à l'avortement contagieux se putréfient très rapidement.

Les caractères du fœtus peuvent également servir de indications pour le diagnostic causal de l'avortement. Lors d'avortement simple, l'aspect des enveloppes ne diffère guère de ce qu'elles présentent lors de mise-bas normale; ce n'est que lorsque le fœtus mort a séjourné un certain temps dans la matrice avant d'être expulsé, que l'on constate parfois des altérations de ces enveloppes dues à un début de putréfaction. Dans l'avortement contagieux au contraire, les enveloppes fœtales présentent toujours des altérations caractéristiques; leur surface externe est recouverte, uniformément ou par place, d'un liquide muco-purulent, jaunâtre, grumeleux, généralement inodore; les villosités placentaires, et les membranes charnues qui tapissent la surface des enveloppes, sont elles-mêmes plus ou moins altérées; alors que certaines d'entre elles présentent encore leur coloration rose normale, d'autres au contraire sont décolorées, blanchâtres ou jaunâtres, comme si elles étaient macérées ou infiltrées de pus. On voit donc que les signes différentiels entre l'avortement simple et l'avortement contagieux sont assez nets; avec un peu d'attention il est donc possible, lorsqu'on se trouve en présence d'un cas isolé d'avortement, d'en préciser la nature.

Fernand ESPOUY.

Marché de la Villette

Paris-La Villette, 5 avril.
Renvoi rentré des jeudi et lundi précédents
Bœufs 20, vaches 15, moutons 1,400.

Entrées directes

Les entrées directes aux abattoirs de la Villette et de Vaugrain sont les suivantes:
Villette: Gros bétail 100, vaches 931, moutons 6,210, porcs 2,400.
Vaugrain: Gros bétail, 161, vaches 156, moutons 933, porcs 1,738.

Reste aux abattoirs

Villette: Gros bétail, 513, vaches 167, moutons 3,200, porcs 650.
Vaugrain: Gros bétail, 180, vaches 42, moutons 1,600, porcs 750.
Bœufs, amenés 164, inventés 85; vaches, 950, inventés 60; taureaux, 1,855, inventés 143; moutons 161; porcs, amenés 3,155, inventés 161.
Vente calme.
Vaches, amenés 1318, inventés 22. — Vente difficile.
Moutons: amenés 10,152, inventés 600. — Vente mauvaise.
Porcs: amenés 3,177. — Vente difficile.

Cours officiels

On cote par kilo de viande nette:
Bœufs: 1^{re} qual. 9,20; 2^e qual. 8,20; 3^e qual. 6,30; extra 10,20.
Vaches: 1^{re} qual. 9,10; 2^e qual. 8,00; 3^e qual. 6,20; extra 10,10.
Taureaux: 1^{re} qual. 8,00; 2^e qual. 7,20; 3^e qual. 6,20; extra 8,40.
Moutons: 1^{re} qual. 11,20; 2^e qual. 10,50; 3^e qual. 10,20; extra 15,20.
Porcs: 1^{re} qual. 11,50; 2^e qual. 10,20; 3^e qual. 8,80; extra 12,00.

Cours approximatifs constatés par kilo poids vif

Bœufs: 1^{re} qual. 5,04; 2^e qual. 4,50; 3^e qual. 3,45; extra 6,32.
Vaches: 1^{re} qual. 5,64; 2^e qual. 4,48; 3^e qual. 3,20; extra 6,26.
Taureaux: 1^{re} qual. 4,80; 2^e qual. 4,00; 3^e qual. 3,45; extra 5,21.
Moutons: 1^{re} qual. 5,92; 2^e qual. 7,83; 3^e qual. 4,32; extra 7,90.
Porcs: 1^{re} qual. 8,30; 2^e qual. 7,50; 3^e qual. 6,20; extra 8,40.

ALLURE GÉNÉRALE DU MARCHÉ

Le temps a été brumeux et plutôt frais, mais la boucherie n'a montré aucune activité par suite de l'extrême difficulté d'écouler le bétail dans son défilé de samedi.
GROS BÉTAIL. — Amenés: bœufs 1,870, vaches 940, taureaux 243, soit un total de 3,153, contre 4,782 il y a huit jours. Restant aux abattoirs: 694 gros bovins contre 568.
Les affaires ont été calmes, mais comme les arrivages étaient modestes, les prix ont pu être facilement maintenus.
VEAUX. — Amenés 1,443, contre 2,772 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs, 200 contre 337.
La vente a été assez difficile. Les beaux veaux, en marchandise font à fait extra ont obtenu 6,20 vivement recherchés, mais dans la première moitié, il y a eu des discussions et une légère baisse. Par contre, dans les

veaux ordinaires qui avaient fortement baissé ces derniers marchés, les prix se sont maintenus.

MOUTONS. — Amenés 10,152 contre 16,365 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 4,600 contre 5,000.

Vente mauvaise. Une baisse de 5 à 15 fr. par tête a atteint les animaux de ferme, tandis que dans les sortes secondaires, qui avaient particulièrement fléchi la semaine passée, les détenteurs ont pu à peu près résister en dehors d'un recul accidentel pour certains lots.

Porcs. — Amenés 3,177 contre 2,959 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs, sur pied, 1,400 contre 1,160.

Vente calme avec cours maintenus. Toutefois, la liquidation des fonds de parquets a été extrêmement pénible à des cours très faibles: il a fallu descendre pour ces qualités — d'ailleurs très médiocres — jusqu'à 7,30.

Les prix sont établis ainsi: porcs maigres extra, 8,30 à 8,50 le kilo vif; bons porcs maigres de pays 8 à 8,20; maigres ordinaires et petits marchandise 7,30 à 7,50; cochons épais de l'Ouest et du Centre 7,50 à 8,20; bons porcs du Midi, de l'Arveyron et du Sud, Centre, 8 à 8,20; ordinaires 7,70 à 7,90.

COCHONS. — Vente difficile; la cote s'établit entre 5,80 et 6,30.

Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

PORCELETS. — Marché nul.

Paris-La Villette, lundi 12 avril.

ALLURE GÉNÉRALE DU MARCHÉ

Temps plutôt chaud. Les abattoirs ont été littéralement vidés samedi et les cours ont haussé aux Halles. Il existait donc des besoins surtout pour le veau et le porc.

GROS BÉTAIL. — Amenés: bœufs 2,575, vaches 1,210, taureaux 590, soit un total de 4,375, contre 3,153 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 433 gros bovins contre 694.

La vente a été lente même pour la bonne marchandise, mais il a été relativement facile de maintenir les cours, sauf dans la dernière partie de la réunion où quelques concessions ont dû être faites dans la marchandise grossière.

VEAUX. — Amenés 1,956 contre 1,443 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 132 contre 202. Vente bonne. Hausse de deux à quatre sous par livre, principalement dans la bonne marchandise. De gros besoins existaient aux abattoirs.

MOUTONS. — Amenés 18,155 contre 10,152 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 4,600 contre 4,600.

Vente assez active pour les animaux de ferme, mais encore difficile pour les provenances secondaires.

Porcs. — Amenés 3,314 contre 3,177 il y a huit jours. Réserve sur pied aux abattoirs 1,670 contre 1,400.

Vente bonne. Hausse de 10 à 20 francs aux 100 kilos vif. Il n'y a pas eu de fonds de parquets.

Les prix sont établis ainsi: porcs maigres extra 8,30 le kilo vif; bons porcs maigres de pays 8,16 à 8,30; maigres ordinaires et petits marchandise 7,30 à 8,10; cochons épais de l'Ouest et du Centre 8,10 à 8,40; bons porcs du Midi, de l'Arveyron et du Sud, Centre 8,10 à 8,30; ordinaires 7,90 à 8,16.

COCHONS. — Vente meilleure; la cote s'établit entre 6 et 7.

Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 334 contre 13 il y a huit jours. Réserve sur pied aux abattoirs 1,670 contre 1,400.

Paris-La Villette, lundi 12 avril.

MOUTONS. — Devant le gros renvoi de 2,300 têtes environ on a profité de cette occasion pour régler sensiblement la cote officielle. Il est évident que l'on a été bien moins chaud aujourd'hui que jeudi dernier, mais il n'en est pas moins certain que les cours n'ont pas fléchi pour la bonne marchandise. En fait on a facilement vendu les agneaux extra de 36 livres vers 7,75, tandis que des beaux agneaux de 30 à 32 livres d'élevage de 50 livres ont été facilement payés 7,00 et 8 fr. L'indication de baisse de la cote officielle ne s'applique qu'à la marchandise très ordinaire et de provenance de pays étrangers. Les autres, depuis bientôt trois semaines, ces sortes secondaires ont, dans certains cas, abandonné 5 francs par tête.

Amenés Inventés

BŒUFS	2.575	280
VACHES	1.210	80
TAUREAUX	590	60
Totaux	4.375	320

Vente plutôt difficile. 1.956 20
Vente bonne. 18.155 2.300
MOUTONS. — Amenés Inventés
3.314 160

Porcs. — Amenés Inventés
3.177 1.670

Paris-La Villette, lundi 29 mars

Amenés Inventés

BŒUFS	2.582	350
VACHES	1.450	250
TAUREAUX	480	53
Totaux	4.782	653

Vente difficile. 2.772 411

VEAUX. — Amenés Inventés
1.956 20
Vente difficile. 18.155 2.300

MOUTONS. — Amenés Inventés
3.314 160

Porcs. — Amenés Inventés
3.177 1.670

Paris-La Villette, lundi 29 mars

Amenés Inventés

BŒUFS	2.582	350
VACHES	1.450	250
TAUREAUX	480	53
Totaux	4.782	653

Vente difficile. 2.772 411

VEAUX. — Amenés Inventés
1.956 20
Vente difficile. 18.155 2.300

MOUTONS. — Amenés Inventés
3.314 160

Porcs. — Amenés Inventés
3.177 1.670

Paris-La Villette, lundi 29 mars

Amenés Inventés

BŒUFS	2.582	350
VACHES	1.450	250
TAUREAUX	480	53
Totaux	4.782	653

Vente difficile. 2.772 411

VEAUX. — Amenés Inventés
1.956 20
Vente difficile. 18.155 2.300

MOUTONS. — Amenés Inventés
3.314 160

Porcs. — Amenés Inventés
3.177 1.670

Paris-La Villette, lundi 29 mars

Amenés Inventés

BŒUFS	2.582	350
VACHES	1.450	250
TAUREAUX	480	53
Totaux	4.782	653

Vente difficile. 2.772 411

VEAUX. — Amenés Inventés
1.956 20
Vente difficile. 18.155 2.300

MOUTONS. — Amenés Inventés
3.314 160

Porcs. — Amenés Inventés
3.177 1.670

Paris-La Villette, lundi 29 mars

Amenés Inventés

FOIRES ET MARCHÉS

DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

MOIS D'AVRIL
Lundi 19: La Boissière-du-Doré, Guenrouit (Notre-Dame-de-Grâce), Herbignac, Haric, Mauves, Missillac, Les Moutiers, Pontchaud, Varades. — Mardi 20: Bougenais, Cordemais, Montoir (St-Malo-de-Guersac), Pont-Saint-Martin. — Mercredi 21: Montbert (Geneston), Vigneux. — Jeudi 22: Plessé, Saint-Mars-la-Jaille, Saint-Père-en-Retz. — Vendredi 23: Nort-Saint-André-des-Eaux, Saint-André-de-Corcelles. — Samedi 24: Bouanne, Le-Gard, Nantes.
Lundi 26: Guérande, Moisdon, Saint-Gildas-des-Bois. — Mardi 27: Bougenais, Vallet, Mercœur. — Mercredi 28: Saint-Etienne-de-Montluc. — Vendredi 30: La Chapelle-Heulin, Dreftac, Riaillet, Saint-Nazaire.

MOIS D'AVRIL

Lundi 19: La Boissière-du-Doré, Guenrouit (Notre-Dame-de-Grâce), Herbignac, Haric, Mauves, Missillac, Les Moutiers, Pontchaud, Varades. — Mardi 20: Bougenais, Cordemais, Montoir (St-Malo-de-Guersac), Pont-Saint-Martin. — Mercredi 21: Montbert (Geneston), Vigneux. — Jeudi 22: Plessé, Saint-Mars-la-Jaille, Saint-Père-en-Retz. — Vendredi 23: Nort-Saint-André-des-Eaux, Saint-André-de-Corcelles. — Samedi 24: Bouanne, Le-Gard, Nantes.
Lundi 26: Guérande, Moisdon, Saint-Gildas-des-Bois. — Mardi 27: Bougenais, Vallet, Mercœur. — Mercredi 28: Saint-Etienne-de-Montluc. — Vendredi 30: La Chapelle-Heulin, Dreftac, Riaillet, Saint-Nazaire.

MOIS D'AVRIL

Lundi 19: La Boissière-du-Doré, Guenrouit (Notre-Dame-de-Grâce), Herbignac, Haric, Mauves, Missillac, Les Moutiers, Pontchaud, Varades. — Mardi 20: Bougenais, Cordemais, Montoir (St-Malo-de-Guersac), Pont-Saint-Martin. — Mercredi 21: Montbert (Geneston), Vigneux. — Jeudi 22: Plessé, Saint-Mars-la-Jaille, Saint-Père-en-Retz. — Vendredi 23: Nort-Saint-André-des-Eaux, Saint-André-de-Corcelles. — Samedi 24: Bouanne, Le-Gard, Nantes.
Lundi 26: Guérande, Moisdon, Saint-Gildas-des-Bois. — Mardi 27: Bougenais, Vallet, Mercœur. — Mercredi 28: Saint-Etienne-de-Montluc. — Vendredi 30: La Chapelle-Heulin, Dreftac, Riaillet, Saint-Nazaire.

MOIS D'AVRIL

Lundi 19: La Boissière-du-Doré, Guenrouit (Notre-Dame-de-Grâce), Herbignac, Haric, Mauves, Missillac, Les Moutiers, Pontchaud, Varades. — Mardi 20: Bougenais, Cordemais, Montoir (St-Malo-de-Guersac), Pont-Saint-Martin. — Mercredi 21: Montbert (Geneston), Vigneux. — Jeudi 22: Plessé, Saint-Mars-la-Jaille, Saint-Père-en-Retz. — Vendredi 23: Nort-Saint-André-des-Eaux, Saint-André-de-Corcelles. — Samedi 24: Bouanne, Le-Gard, Nantes.
Lundi 26: Guérande, Moisdon, Saint-Gildas-des-Bois. — Mardi 27: Bougenais, Vallet, Mercœur. — Mercredi 28: Saint-Etienne-de-Montluc. — Vendredi 30: La Chapelle-Heulin, Dreftac, Riaillet, Saint-Nazaire.

MOIS D'AVRIL

Lundi 19: La Boissière-du-Doré, Guenrouit (Notre-Dame-de-Grâce), Herbignac, Haric, Mauves, Missillac, Les Moutiers, Pontchaud, Varades. — Mardi 20: Bougenais, Cordemais, Montoir (St-Malo-de-Guersac), Pont-Saint-Martin. — Mercredi 21: Montbert (Geneston), Vigneux. — Jeudi 22: Plessé, Saint-Mars-la-Jaille, Saint-Père-en-Retz. — Vendredi 23: Nort-Saint-André-des-Eaux, Saint-André-de-Corcelles. — Samedi 24: Bouanne, Le-Gard, Nantes.
Lundi 26: Guérande, Moisdon, Saint-Gildas-des-Bois. — Mardi 27: Bougenais, Vallet, Mercœur. — Mercredi 28: Saint-Etienne-de-Montluc. — Vendredi 30: La Chapelle-Heulin, Dreftac, Riaillet, Saint-Nazaire.

MOIS D'AVRIL

Lundi 19: La Boissière-du-Doré, Guenrouit (Notre-Dame-de-Grâce), Herbignac, Haric, Mauves, Missillac, Les Moutiers, Pontchaud, Varades. — Mardi 20: Bougenais, Cordemais, Montoir (St-Malo-de-Guersac), Pont-Saint-Martin. — Mercredi 21: Montbert (Geneston), Vigneux. — Jeudi 22: Plessé, Saint-Mars-la-Jaille, Saint-Père-en-Retz. — Vendredi 23: Nort-Saint-André-des-Eaux, Saint-André-de-Corcelles. — Samedi 24: Bouanne, Le-Gard, Nantes.
Lundi 26: Guérande, Moisdon, Saint-Gildas-des-Bois. — Mardi 27: Bougenais, Vallet, Mercœur. — Mercredi 28: Saint-Etienne-de-Montluc. — Vendredi 30: La Chapelle-Heulin, Dreftac, Riaillet, Saint-Nazaire.

MOIS D'AVRIL

Lundi 19: La Boissière-du-Doré, Guenrouit (Notre-Dame-de-Grâce), Herbignac, Haric, Mauves, Missillac, Les Moutiers, Pontchaud, Varades. — Mardi 20: Bougenais, Cordemais, Montoir (St-Malo-de-Guersac), Pont-Saint-Martin. — Mercredi 21: Montbert (Geneston), Vigneux. — Jeudi 22: Plessé, Saint-Mars-la-Jaille, Saint-Père-en-Retz. — Vendredi 23: Nort-Saint-André-des-Eaux, Saint-André-de-Corcelles. — Samedi 24: Bouanne, Le-Gard, Nantes.
Lundi 26: Guérande, Moisdon, Saint-Gildas-des-Bois. — Mardi 27: Bougenais, Vallet, Mercœur. — Mercredi 28: Saint-Etienne-de-Montluc. — Vendredi 30: La Chapelle-Heulin, Dreftac, Riaillet, Saint-Nazaire.

MOIS D'AVRIL

Lundi 19: La Boissière-du-Doré, Guenrouit (Notre-Dame-de-Grâce), Herbignac, Haric, Mauves, Missillac, Les Moutiers, Pontchaud, Varades. — Mardi 20: Bougenais, Cordemais, Montoir (St-Malo-de-Guersac), Pont-Saint-Martin. — Mercredi 21: Montbert (Geneston), Vigneux. — Jeudi 22: Plessé, Saint-Mars-la-Jaille, Saint-Père-en-Retz. — Vendredi 23: Nort-Saint-André-des-Eaux, Saint-André-de-Corcelles. — Samedi 24: Bouanne, Le-Gard, Nantes.
Lundi 26: Guérande, Moisdon, Saint-Gildas-des-Bois. — Mardi 27: Bougenais, Vallet, Mercœur. — Mercredi 28: Saint-Etienne-de-Montluc. — Vendredi 30: La Chapelle-Heulin, Dreftac, Riaillet, Saint-Nazaire.

MOIS D'AVRIL

Lundi 19: La Boissière-du-Doré, Guenrouit (Notre-Dame-de-Grâce), Herbignac, Haric, Mauves, Missillac, Les Moutiers, Pontchaud, Varades. — Mardi 20: Bougenais, Cordemais, Montoir (St-Malo-de-Guersac), Pont-Saint-Martin. — Mercredi 21: Montbert (Geneston), Vigneux. — Jeudi 22: Plessé, Saint-Mars-la-Jaille, Saint-Père-en-Retz. — Vendredi 23: Nort-Saint-André-des-Eaux, Saint-André-de-Corcelles. — Samedi 24: Bouanne, Le-Gard, Nantes.
Lundi 26: Guérande, Moisdon, Saint-Gildas-des-Bois. — Mardi 27: Bougenais, Vallet, Mercœur. — Mercredi 28: Saint-Etienne-de-Montluc. — Vendredi 30: La Chapelle-Heulin, Dreftac, Riaillet, Saint-Nazaire.

MOIS D'AVRIL

Lundi 19: La Boissière-du-Doré, Guenrouit (Notre-Dame-de-Grâce), Herbignac, Haric, Mauves, Missillac, Les Moutiers, Pontchaud, Varades. — Mardi 20: Bougenais, Cordemais, Montoir (St-Malo-de-Guersac), Pont-Saint-Martin. — Mercredi 21: Montbert (Geneston), Vigneux. — Jeudi 22: Plessé, Saint-Mars-la-Jaille, Saint-Père-en-Retz. — Vendredi 23: Nort-Saint-André-des-Eaux, Saint-André-de-Corcelles. — Samedi 24: Bouanne, Le-Gard, Nantes.
Lundi 26: Guérande, Moisdon, Saint-Gildas-des-Bois. — Mardi 27: Bougenais, Vallet, Mercœur. — Mercredi 28: Saint-Etienne-de-Montluc. — Vendredi 30: La Chapelle-Heulin, Dreftac, Riaillet, Saint-Nazaire.

MOIS D'AVRIL

Lundi 19: La Boissière-du-Doré, Guenrouit (Notre-Dame-de-Grâce), Herbignac, Haric, Mauves, Missillac, Les Moutiers, Pontchaud, Varades. — Mardi 20: Bougenais, Cordemais, Montoir (St-Malo-de-Guersac), Pont-Saint-Martin. — Mercredi 21: Montbert (Geneston), Vigneux. — Jeudi 22: Plessé, Saint-Mars-la-Jaille, Saint-Père-en-Retz. — Vendredi 23: Nort-Saint-André-des-Eaux, Saint-André-de-Corcelles. — Samedi 24: Bouanne, Le-Gard, Nantes.
Lundi 26: Guérande, Moisdon, Saint-Gildas-des-Bois. — Mardi 27: Bougenais, Vallet, Mercœur. — Mercredi 28: Saint-Etienne-de-Montluc. — Vendredi 30: La Chapelle-Heulin, Dreftac, Riaillet, Saint-Nazaire.

MOIS D'AVRIL

Lundi 19: La Boissière-du-Doré, Guenrouit (Notre-Dame-de-Grâce), Herbignac, Haric, Mauves, Missillac, Les Moutiers, Pontchaud, Varades. — Mardi 20: Bougenais, Cordemais, Montoir (St-Malo-de-Guersac), Pont-Saint-Martin. — Mercredi 21: Montbert (Geneston), Vigneux. — Jeudi 22: Plessé, Saint-Mars-la-Jaille, Saint-Père-en-Retz. — Vendredi 23: Nort-Saint-André-des-Eaux, Saint-André-de-Corcelles. — Samedi 24: Bouanne, Le-Gard, Nantes.
Lundi 26: Guérande, Moisdon, Saint-Gildas-des-Bois. — Mardi 27: Bougenais, Vallet, Mercœur. — Mercredi 28: Saint-Etienne-de-Montluc. — Vendredi 30: La Chapelle-Heulin, Dreftac, Riaillet, Saint-Nazaire.

MOIS D'AVRIL

Lundi 19: La Boissière-du-Doré, Guenrouit (Notre-Dame-de-Grâce), Herbignac, Haric, Mauves, Missillac, Les Moutiers, Pontchaud, Varades. — Mardi 20: Bougenais, Cordemais, Montoir (St-Malo-de-Guersac), Pont-Saint-Martin. — Mercredi 21: Montbert (Geneston), Vigneux. — Jeudi 22: Plessé, Saint-Mars-la-Jaille, Saint-Père-en-Retz. — Vendredi 23: Nort-Saint-André-des-Eaux, Saint-André-de-Corcelles. — Samedi 24: Bouanne, Le-Gard, Nantes.
Lundi 26: Guérande, Moisdon, Saint-Gildas-des-Bois. — Mardi 27: Bougenais, Vallet, Mercœur. — Mercredi 28: Saint-Etienne-de-Montluc. — Vendredi 30: La Chapelle-Heulin, Dreftac, Riaillet, Saint-Nazaire.

MOIS D'AVRIL

Lundi 19: La Boissière-du-Doré, Guenrouit (Notre-Dame-de-Grâce), Herbignac, Haric, Mauves, Missillac, Les Moutiers, Pontchaud, Varades. — Mardi 20: Bougenais, Cordemais, Montoir (St-Malo-de-Guersac), Pont-Saint-Martin. — Mercredi 21: Montbert (Geneston), Vigneux. — Jeudi 22: Plessé, Saint-Mars-la-Jaille, Saint-Père-en-Retz. — Vendredi 23: Nort-Saint-André-des-Eaux, Saint-André-de-Corcelles. — Samedi 24: Bouanne, Le-Gard, Nantes.
Lundi 26: Guérande, Moisdon, Saint-Gildas-des-Bois. — Mardi 27: Bougenais, Vallet, Mercœur. — Mercredi 28: Saint-Etienne-de-Montluc. — Vendredi 30: La Chapelle-Heulin, Dreftac, Riaillet, Saint-Nazaire.

MOIS D'AVRIL

Lundi 19: La Boissière-du-Doré, Guenrouit (Notre-Dame-de-Grâce), Herbignac, Haric, Mauves, Missillac, Les Moutiers, Pontchaud, Varades. — Mardi 20: Bougenais, Cordemais, Montoir (St-Malo-de-Guersac), Pont-Saint-Martin. — Mercredi 21: Montbert (Geneston), Vigneux. — Jeudi 22: Plessé, Saint-Mars-la-Jaille, Saint-Père-en-Retz. — Vendredi 23: Nort-Saint-André-des-Eaux, Saint-André-de-Corcelles. — Samedi 24: Bouanne, Le-Gard, Nantes.
Lundi 26: Guérande, Moisdon, Saint-Gildas-des-Bois. — Mardi 27: Bougenais, Vallet, Mercœur. — Mercredi 28: Saint-Etienne-de-Montluc. — Vendredi 30: La Chapelle-Heulin, Dreftac, Riaillet, Saint-Nazaire.

MOIS D'AVRIL

Lundi 19: La Boissière-du-Doré, Guenrouit (Notre-Dame-de-Grâce), Herbignac, Haric, Mauves, Missillac, Les Moutiers, Pontchaud, Varades. — Mardi 20: Bougenais, Cordemais, Montoir (St-Malo-de-Guersac), Pont-Saint-Martin. — Mercredi 21: Montbert (Geneston), Vigneux. — Jeudi 22: Plessé, Saint-Mars-la-Jaille, Saint-Père-en-Retz. — Vendredi 23: Nort-Saint-André-des-Eaux, Saint-André-de-Corcelles. — Samedi 24: Bouanne, Le-Gard, Nantes.
Lundi 26: Guérande, Moisdon, Saint-Gildas-des-Bois. — Mardi 27: Bougenais, Vallet, Mercœur. — Mercredi 28: Saint-Etienne-de-Montluc. — Vendredi 30: La Chapelle-Heulin, Dreftac, Riaillet, Saint-Nazaire.

MOIS D'AVRIL

Lundi 19: La Boissière-du-Doré, Guenrouit (Notre-Dame-de-Grâce), Herbignac, Haric, Mauves, Missillac, Les Moutiers, Pontchaud, Varades. — Mardi 20: Bougenais, Cordemais, Montoir (St-Malo-de-Guersac), Pont-Saint-Martin. — Mercredi 21: Montbert (Geneston), Vigneux. — Jeudi 22: Plessé, Saint-Mars-la-Jaille, Saint-Père-en-Retz. — Vendredi 23: Nort-Saint-André-des-Eaux, Saint-André-de-Corcelles. — Samedi 24: Bouanne, Le-Gard, Nantes.
Lundi 26: Guérande, Moisdon, Saint-Gildas-des-Bois. — Mardi 27: Bougenais, Vallet, Mercœur. — Mercredi 28: Saint-Etienne-de-Montluc. — Vendredi 30: La Chapelle-Heulin, Dreftac, Riaillet, Saint-Nazaire.

MOIS D'AVRIL

Lundi 19: La Boissière-du-Doré, Guenrouit (Notre-Dame-de-Grâce), Herbignac, Har

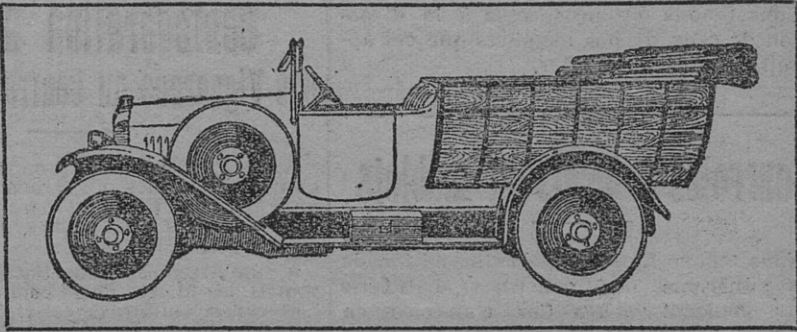
PETITES ANNONCES

Pour tous renseignements,
s'adresser à M. Y. BOURGEOIS, rue Crébillon, 19, NANTES
Téléphone : 12.68 et 26.35

Propriétaires, Agriculteurs

Peugeot

VOUS OFFRE
pour 14.695 fr.
sa Normande 5 C.V.
et pour 20.430 fr.
sa Normande 10 C.V.



Catalogue et Prospectus sur demande 3, quai Ile-Gloriette - NANTES
TÉLÉPHONE : 12.63

PRIME A NOS LECTEURS

Nous venons de conclure avec un rosériste réputé des bords de la Loire, en Touraine, Jardin de France, un accord par lequel :

10.000 SUPERBES ROSIERS
fleurs variées pour corbeilles, sont mis à la disposition de nos lecteurs.

Ces arbustes sont répartis en :
200 LOTS DE 50 ROSIERS
spécialement choisis pour une floraison échelonnée, allant du printemps à l'automne.

Nous ferons adresser dans l'ordre de commandes aux 200 premières personnes qui nous en feront la demande un colis de 50 rosiers, en gare, franco de port et d'emballage et contre remboursement de la somme de 65 francs. Hâtez-vous de passer vos commandes à l'adresse suivante : Publicité Yves BOURGEOIS, 19, rue Crébillon, Nantes.

On demande CUISINIÈRE, très bonn. réf. exig. Vicomtesse du Poû. Chât. de Bonabry, Thillon (Côtes-du-Nord).

la meilleure cachette
ne vaut pas grand chose
contre le vol
et ne vaut rien
contre le feu
Fiez-vous plutôt à un
abri sûr, solide, qui défie
l'un et l'autre ;
un coffre-fort
FICHET
depuis 370 frs
(port non compris)
Demandez catalogue N° 3
à la rue Lafayette
Nantes

BELLE JARDINIÈRE

2, Rue du Pont-Neuf - PARIS
Succursale à NANTES
12, Rue du Calvaire - Téléph. 2-78. Chèque Postal n° 83-20

SÉRIES EXCEPTIONNELLES

Mise en Vente 3 jours seulement : 17, 19 et 20 Avril

GRAND CHOIX Pantoufles	GRAND CHOIX de Chaussures, Bottes, Baskets et Laines	GRAND CHOIX de Chaussures, Bottes, Baskets et Laines
Richelieu chevrons glacé, bouts vernis, laces, coupe main, forme mode... 69.75	Balmoral botte-calf noir laine, coupe... 69.75	Richelieu botte-calf noir forme mode... 59.75
HOMMES	GARÇONNETS	
Richelieu verni, forme mode... 64.75	Derby ou Richelieu vern, 30 à 40... 44.75	Richelieu botte-calf saumon foncé, laine, coupe main, forme mode... 74.75
DAMES	FILLETES	
Charles IX chevrons saumon, laine, laces, coupe main, forme mode... 54.75	Charles IX verni, laines Louis XV, forme mode... 54.75	Charles IX chevrons glacé, laine, laces, coupe main, forme mode... 54.75
Richelieu chevrons glacé, bouts vernis... 49.75	Décolleté verni laine... 29.75	Charles IX chevrons glacé, laine, laces, coupe main, forme mode... 54.75

PARIS, 1, Place de Clichy; LYON, MARSEILLE, BORDEAUX,
NANTES, ANGERS, NANCY

VOITURES D'ENFANTS

ACHAT - ÉCHANGE - RÉPARATIONS
MAINGUY, 23, Chaussée de la Madeline - NANTES

Etablissements H. BARBOT

à TROYES (Aube)
Brabants
115 à 150 kilos
PRIX :
390 fr.

Cultivateurs, demandez notre Catalogue
et recevez bien ceci
Aucune Maison ne peut rivaliser avec nos Prix
ACIER PREMIERE QUALITÉ
- GARANTIES LES MEILLEURES -

ASPERGE grosse hâtive d'Argenteuil. Plants
sélectionnés extra.
Nombreuses récompenses
Robert-Morice, Sainte-Luce (Loire-Inférieure)

SPECIALITÉ DE
POTS A FLEURS
CLOCHES A JARDIN
TERRINES
à semis
P. BUREAU
10, Quai Duquesne, NANTES
TÉL. 14-68

PEPINIERS DE LANJOU

J. Foulonneau
Saint-Christophe-la-Croix (Maine-et-L.)

Plants de vigne greffés extra beaux
Producteurs directs - Bois pour greffage
ARBRES FRUITIERS
Pommiers, poiriers, pêchers, cerisiers,
pruniers, abricotiers, etc.
Collection 10 pommiers variés, âgés
2 ans, formés, prêts à produire, à cidre ou
à couteau au choix : 140 francs franco
toutes gares.
10 poiriers variés sur cognassier :
40 francs franco toutes gares.

PEUPLIERS ET ARBRES FORESTIERS
Maison de confiance - Authenticité absolue
Prix courant franco sur demande
Représentants demandés

VINS DU ROUSSILLON

Maison pour clientèle bourgeoise
Demande représentant sérieux et actif
JAULENT, propriétaire, BAGES (Pyrénées-Orient.)

Si vous avez un Jardin

Pour rendre service à nos lecteurs, par ce
temps de vie chère, nous venons de conclure
avec une très importante Maison de GRAINES
DE SEMENCES, qui cherche à se faire connaître
dans toute la France, un accord par lequel elle
nous offre, strictement au prix coûtant,
les semences nécessaires à 8 ou 10 ares minimum.

- 10.000 COLIS RECLAME**
de graines de semences, judicieusement établies,
au prix exceptionnel de 65 francs franco
contre remboursement, chacun de ces colis
valant au moins 100 francs chez les marchands
de graines détaillants, chaque colis renfermant
les semences nécessaires à 8 ou 10 ares minimum.
- Contenu des colis :**
- Betterave potagère
 - Carotte potagère
 - Chicorée frisée
 - scarole
 - améliorée
 - Chou pomme hâtif
 - pomme tardif
 - pomme d'hiver
 - pomme Milan hâtif
 - pomme Milan tardif
 - de Bruxelles
 - fleur
 - navet blanc
 - navet jaune
 - navet hâtif
 - navet tardif
 - navet hâtif main
 - tr. sucré 1/2 main
 - mangouté
 - long d'hiver
 - Poireté tr. large carde bl.
 - Pois très hâtif rames
 - très tardif rames
 - très hâtif main
 - très tardif main
 - tr. sucré 1/2 main
 - mangouté
 - Pommes de terre hâtif
 - table
 - Pommes de terre tardif
 - prime
 - Rais de printemps
 - d'hiver
 - romaine
 - Mâche large feuille
 - Nelou extra hâtif
- Une collection de graines à fleurs, ou plants de
fleurs, ou oignons à fleurs, ou nouveauté
Un abonnement d'un an à un journal agricole
sera, en outre, offert aux 500 premiers
souscripteurs.
Le nombre de ces colis étant limité, écrivez-
nous de suite pour nous passer commande,
qui vous sera expédiée directement. Adresse
bien complète et lisible, s. v. p.
Envoyez vos commandes à l'adresse suivante :
Publicité Yves BOURGEOIS, 19, rue Crébillon,
Nantes.

TAUPANOSE DÉTRUIT RADICALEMENT LES TAUPES
Procédé simple, le plus efficace, le plus économique (à l'eau sale pour détruire 1.000 taupes).
DESTRUCTION RAPIDE ET COMPLÈTE, SUCCÈS ASSURÉ
Emploi très facile et sans danger, en tout temps et en tout lieu.
Le flacon fr. (Gratuit contre mandat)
MILLET, Pharm. chèn, RAMBOUILLET (S.-et-O.)
PRIX ACTUEL : 6 FRANCS

7^e Congrès International de Laiterie
EXPOSITION INTERNATIONALE
DE MACHINES AGRICOLES
ET DE PRODUITS LAITIERS
A LA
FOIRE DE PARIS
du 8 au 24 MAI 1926
Administration : 8, place de la Bourse, PARIS

AUTOMOTO

3.000 Agents GRANDE MARQUE FRANÇAISE 3.000 Agents

Crée et consacre les Champions
Tours de France
1925 1^{er} O. BOTTECHIA
1924 1^{er} O. BOTTECHIA
1923 1^{er} H. PELISSIER
Championnat de France, Bordeaux-Paris, etc.

Garanties 20 ans, depuis... 645 fr.
Léveuses perfectionnées, depuis... 210 fr.
Les meilleures Machines au meilleur Prix
NOUVEAUTE ! Le Lave-Linge rapide... 25 fr.

NANTES 11, Chaussée de la Madeline
50, rue Poise et 2, rue J.-J.-Rousseau Tél. 6.05 VENTE A CREDIT
SUR DEMANDE

Du 25 MARS au 30 AVRIL VENTE RECLAME DE PRINTEMPS
Escompte exceptionnel de 7 % sera accordé à tout porteur de la présente annonce

PLUS DE FEU
90 Ans de Succès
Guérison sûre des
CHEVAUX BOITEUX
LINIMENT BOYER-MICHEL
TOUTES PHARMACIES, BROCHURE FRANCO

Fabrique de Bouchons
Articles de caves, de chais, de tonnellerie
E. PILLORGET, 2, rue Guépin
NANTES
Marquage gratuit des bouchons aux noms
de Messieurs les Propriétaires
Matériel moderne
pour le ringage, le bouchage, le capsulage
de toutes bouteilles ou flacons
Casiers à bouteilles, cure, capsules, robinets
filtres, etc.
TOUT L'ARTICLE DE CAVES, DE CHAIS, DE TONNELLERIE
AU MEILLEUR PRIX
MAISON RECOMMANDÉE

Des Cufs en abondance
l'hiver prochain
La ferme de ponduses sélectionnées de
Sainte-Anne-Loué, Nort-sur-Erdre, offre
de l'hiver, à partir du 1^{er} avril et sur
commande préalable, UNE POULE MÈREUSE
AVEC DOUZE POUSSINS issus des meilleures
ponduses.
Prix du lot : CENT FRANCS

FERME A LOUER 11 novembre 1926, Haute-
Perrée, commune d'Arthon, 20 hectares, terres,
prés, vignes, S'adresser à Mme DE ROUGE, 8,
rue d'Aguessau, Nantes.

Le sucre pour les animaux
Le sucre, donné aux animaux sous forme de
MELASSE, est le plus sain, le plus nutritif,
le moins coûteux de tous les aliments.
La Mélasse SAY, fabriquée et vendue par
les Raffineries et Sucreries SAY à Paris, est
garantie sur facture contenant 80 % de mé-
lasse pure, soit 37 à 40 % de sucre, c'est-à-dire
que 100 kilos de Mélasse SAY contiennent 37
à 40 kilos de SUCRE.
C'est le plus riche en sucre et par consé-
quent le plus nutritif de tous les aliments mé-
lassés fabriqués en France. C'est aussi le moins
cher à l'unité de sucre.
La Mélasse SAY remplace poids pour poids
une partie de la ration d'avoine pour les che-
vaux, de son, de moutures, de tourteaux pour
les animaux.
Pour faire des économies, pour avoir des
animaux en bonne santé, pour les engraisser
rapidement, demandez de la Mélasse SAY à tous
votre animaux.
Demandez le mode d'emploi à André BOU-
REL, agent de la Raffinerie SAY, 39, rue de
Loches, à Tours.
En vente au Syndicat Central des Agriculteurs
de la Loire-Inférieure, à Nantes.

POMMES DE TERRE
de Semence
AGRICULTEURS, gardez-vous de planter des
Tubercules dégénérés.
Pour avoir une bonne récolte, achetez sans retard
vos plants en Bretagne au climat et au sol propices.
Prix modérés. Qualité de 1^{er} choix. Variétés à grands
rendements : Beauvais, Abondance, Andréa, Early,
Ferdinand, Charlotte, Fin de siècle, Fluck géante,
Impérator, Industrie, Magnum, Merveille, Maïreker,
Ronde jaune, Rosa, Royale, Saisisse, Wollmann,
Géantes blanches et bleues, etc...
Expéditions par wagons et à partir de 50 KILOS pour chaque variété

UNION AGRICOLE BRETONNE
31, rue du Port, SAINT-BRIEUC (Côtes-du-Nord)
Les Tubercules bretons sont rigoureusement exempts du doryphora et de la gale noire

PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE
1, Rue Haudaudine, 14, Quai de l'Hôpital - NANTES
O. PILLET, pharmacien - TÉLÉPHONE 9.08
DÉPÔT DE TOUTES LES SPÉCIALITÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES
— BAISSÉ DE PRIX —

LA POUDRE LAPINSKI
Pour traiter les
MALADIES DES LAPINS
Gros Ventre, Diarrhées, etc.
SEBILEAU-BRICHEZ à ANGERS
Envoi franco contre timbre 4 f. et 6 f. 50

Pépinières et Horticulture réputées, Charles
GAILLÉ Aîné, 105, rue de Paris, à Nantes, fon-
dées en 1780, offre à prix courant (toute concurren-
ce) : lots importants arbres fruitiers formés
et non formés, en plein rapport ; pommiers
à cidre et à couteau, cerisiers, poiriers, vignes
de table et superbes plants directs pour vigno-
bles, artichauts, framboisiers, asperges, etc...
Stock considérable.
Catalogues franco. - Téléphone : 21.50

Messieurs les Agriculteurs,
confiez vos réparations de machines
à vapeur, moteurs de tous systèmes
à essence, à gaz, à pétrole et toutes
autres machines, à
DURAND & LOTZ
Mécaniciens
3, Place Cauclaux - NANTES
TÉLÉPHONE 31.28
MAISON DE CONFIANCE - PRIX MODÉRÉS

Pour
détruire les **TAUPES**
radicalement et à peu de frais
rien ne réussit aussi admirablement que le
TAUPINOL GIBET
Ne coûte que 6 francs le flacon pour tuer 1.500 taupes
Remarque : les cas d'insuccès :
Flacon d'essai 3 fr. - Envoi franco contre mandat
A. O. CHAUVIN, Pharm. ROBERT-LE-ROUQUET (S.-et-L.)
ET TOUTES PHARMACIES 2000 R.D. et L.

LE FOLLETTAGE
est instantanément arrêté par le
PYRALION SCHLESING
En vente chez Guillon et Robert, Droguistes
9, rue de la Paix, Nantes

Cultures de graines potagères, fourragères et
de fleurs. Plants de légumes et de fleurs. Tout
produit pour jardin, demander prix courant.
Paul BAHAUD, cultivateur-grainier
Route de Paris (près Boulevard) - NANTES

PRODUITS D'UN KILO PAR JOUR
Nourris à la PROVENCE ENGRAISSANTE "YONKA"
Le meilleur engrais, à l'épreuve de tous les animaux.
Produit de viande au plus haut prix.
100 kilos vous contiennent de ses qualités.
EMPLOYÉ AVEC SUCCÈS PAR DES MILLIERS D'ÉLEVÉS
Demandez à Prix, Nantes, Edouard...
L'OMNIBUS AGRICOLE, 102, rue de l'Éclair, LYON (2^e)

Le SUCRE à 0^{fr}. 70 le kilo
Cour Officiel du Sucre des Melasses
Le SUCRE moins cher et plus nutritif
que les Sons, Grains, Tourteaux
Nourrissez vos Animaux AU SUCRE
- Engraissez-les avec LE SUCRE -
Produits Melassés SUCRAZOTE
157, Avenue Malakof, PARIS (16^e)
Expéditions dans toute la France
S'adresser à M. MERLE, 176, route du Poulguez, La Baule

Pour les BATTAGES Utilisez
le Tracteur Agricole **Fordson**
Le plus simple, le plus robuste, le meilleur marché

ECONOMIE : 4 litres 1/2 de pétrole à l'heure
Mise en batterie en 5 minutes
Mise en route en 1 minute
Remorque, Charrue, et tous travaux de la Ferme

Agent Général DE LA **Henri MATILE**, 20, Rue Racine - NANTES
TÉL. 9.16 et 22.21
GRAND GARAGE DE BRETAGNE
LOIRE-INFÉRIEURE

UNE OCCASION POUR NOS LECTEURS
UN TROUSSEAU DE LUXE
COMPLÈT pour 225 fr.
Pour rendre service, par ce temps de vie
chère, nous avons conclu avec une très impor-
tante firme textile du Nord qui cherche à dif-
fuser sa marque dans toute la France, une
entente par laquelle elle sacrifie au profit de
nos lecteurs :
500 TROUSSEAUX DE LINGERIE
d'une valeur commerciale supérieure à 300
francs au prix exceptionnel de 225 francs fran-
co contre remboursement :
2 DRAPS sans couture, trame lin, chaîne ren-
forcée, largeur 2 mètres sur 3 mètres ;
2 Superbes TABLES DORELLES ;
2 Solides TORCHONS gris ;
6 Belles SERVIETTES toilette ;
1 Jolie NAPPE encadrée (6 couverts) ;
6 SEUVIETTES TABLE assorties ;
12 Excellents MOUCHOIRS fine Batiste ;
Soit 35 pièces de linge de tout premier choix.
Le nombre de ces colis étant limité, écrivez-
nous de suite pour nous passer commande qui
vous sera expédiée directement. Adresse bien
complète et lisible, s. v. p.
Envoyez vos commandes à l'adresse sui-
vante : Publicité Yves BOURGEOIS,
19, rue Crébillon, Nantes

CRÉSYL-JEYES est le seul
CRÉSYL
véritable
Désinfection contre les EPIDÉMIES, les EPIZOOTIES, etc.
Fièvre aphteuse, Morve, Rouge, Croup, Clavelée, Cachexie
Ne pas confondre avec les imitations
Prix-courant, Notices et Références sur demande CRÉSYL-JEYES, 35, rue des Francs-Bourgeois, PARIS (11^e)

L. PIOGÉ
F. CHARPENTIER, Succ^r
1, Rue
Sainte-
Catherine
NANTES
Constructeur